

## **Conditions générales pour la location de propriétés en formule indépendante**

Voici les conditions générales CG de « PureChalets Limited, 221 High Street, Blackwood, NP12 1AL ». Exerçant son activité sous le nom de PureChalets Ltd et ci-après dénommé "PureChalets" "Nous", "Notre", ou "Nos". Ces CG concernent la location de PROPRIETES EN FORMULE INDEPENDANTE fournis par PureChalets.

Le "Formulaire de réservation" désigne le formulaire de réservation transmis par voie électronique intégrant les présentes conditions générales que le chef de groupe et chaque personne figurant dans le groupe acceptent.

Le "chef de groupe" désigne la personne indiquée comme telle dans le formulaire de réservation. Le chef de groupe doit être âgé de plus de 18 ans. Le chef de groupe est responsable, au nom de tous les autres membres du groupe, de toutes les questions relatives à la Réservation.

Le terme "groupe" désigne toutes les personnes dont le séjour en propriété en formule indépendante a été réservé et qui figurent sur le formulaire de réservation, et comprend également tout changement de nom ultérieur à la réservation initiale.

Le terme « responsable propriété » est une société indépendante employée par les propriétaires des chalets afin gérer les services en station (ménage, linge de maison, etc.).

### **1.0 Accord**

1.1 Les CG contenus dans ce document ainsi que votre formulaire de réservation constituent le contrat entre PureChalets et toutes les personnes mentionnées dans le formulaire de réservation. Le contrat est considéré conclu dès lors que le formulaire de réservation a été envoyé et complété par e-mail par le chef de groupe, accompagné d'un acompte NON REMBOURSABLE (voir section 2.1) ou du paiement intégral, selon le cas.

1.2 Lorsque le paiement a été effectué par téléphone, sans qu'un Formulaire de réservation ait été rempli, un contrat entre vous et PureChalets prend effet immédiatement après le traitement d'un paiement par carte de crédit/débit ou d'un virement bancaire pour l'Acompte ou le paiement intégral de votre séjour. Il s'agira d'une confirmation orale de votre réservation. Une confirmation écrite vous sera ensuite envoyée par courrier électronique.

1.2 Le chef de groupe est responsable, au nom de tous les autres membres du groupe, de toutes les questions relatives à la réservation, il sera donc personnellement responsable de toutes les sommes dues par le reste des personnes figurant sur le formulaire de réservation.

1.3 Si à tout moment, avant la date de début de séjour, un changement de chef de groupe a lieu, PureChalets doit en être informé, soit par e-mail, soit par téléphone, par le chef de groupe initial.

1.4 En aucun cas, des locataires supplémentaires ne sont autorisés à séjourner que ceux spécifiés sur le formulaire de réservation. Le non-respect de cette règle peut entraîner la résiliation immédiate de votre réservation et que l'on vous demande, à vous ainsi qu'à votre groupe, de quitter immédiatement la propriété en formule indépendante concernée. Aucune compensation ne sera versée à cet effet.

## **2.0 RÉSERVATION**

2.1 Une fois que la disponibilité de la propriété a été confirmée par PureChalets, une réservation n'est valable que sur paiement d'un dépôt non remboursable ("le dépôt"). Une demande de réservation NE SERA PAS CONFIRMÉE tant qu'un acompte complet n'aura pas été reçu. Un formulaire de réservation dûment rempli doit également être soumis dans les 7 jours pour compléter une réservation.

2.2 Si une réservation est demandée par écrit/email ou verbalement, sans paiement d'un acompte, la réservation sera considérée comme NON GARANTIE jusqu'à ce que les fonds de l'acompte soient reçus. Ainsi, PureChalets se réserve le droit de vendre la même semaine dans la même propriété à un autre client sans notification.

2.3 Le solde final de vos vacances doit être payé en totalité 8 semaines avant la date de début de vos vacances chez PureChalets. Nous vous enverrons un email de rappel avant la date limite. Pour les réservations effectuées dans les 8 semaines précédant la date de début du séjour, le montant total du séjour sera demandé au moment de la réservation afin de garantir votre réservation.

2.4 Si le solde final n'est pas reçu 8 semaines avant le début de votre séjour chez PureChalets, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation et de conserver tout acompte versé et de prélever des frais d'annulation comme indiqué aux sections 5.0 ci-dessous. PureChalets se réserve alors le droit de revendre la même semaine dans la même propriété en formule demi-pension à un autre client sans notification.

2.5 Si vous, ou votre groupe, modifiez les détails de votre vol après avoir réservé votre séjour et que PureChalets a effectué le transfert aéroport ou tout autre arrangement en votre nom, des frais administratifs de 50 £ peuvent être encourus qui seront ajoutés à votre solde final.

## **3.0 TARIFS**

3.1 Les tarifs à la semaine indiqués sur le site PureChalets pour l'hébergement comprennent une semaine (7 nuits) d'hébergement en formule indépendante sauf indication contraire.

3.2 Les tarifs indiqués pour les séjours en propriété en formule indépendante ne comprennent que les draps, serviettes, et ménage de la propriété avant et après votre séjour. Nos tarifs en formule indépendante comprennent également la taxe de séjour.

3.3 PureChalets garantit le tarif de votre séjour tel qu'il est indiqué au moment de la réservation et tel qu'il figure sur votre formulaire de réservation. PureChalets se réserve le droit d'augmenter ou de d'abaisser le prix annoncé des séjours non vendus à tout moment.

#### **4.0 REGLEMENT**

4.1 PureChalets accepte les règlements par carte de crédit ou de débit ou les virements bancaires par internet sur notre compte bancaire britannique.

PureChalets ne sera pas tenu responsable des frais de virement bancaire internationaux que vous encourez ou des frais qui vous seront imposés par votre banque ou l'émetteur de votre carte. Cela comprend également les écarts de paiement ou les frais supplémentaires causés par les variations des taux de change utilisés par votre banque ou l'émetteur de votre carte.

4.2 En cas de règlements non honorés, le chef de groupe sera contacté pour effectuer un paiement immédiat par un autre moyen. En cas de non-règlement par autre moyen, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation et de conserver les acomptes versés, ainsi que de prélever des frais d'annulation, comme indiqué aux points 2. PureChalets se réserve alors le droit de revendre la même semaine dans la même propriété à un autre client sans notification.

4.3 En cas de retard de règlement de votre solde final, tous les frais ou pertes de revenus encourus en notre nom seront ajoutés à votre solde. Nous nous réservons le droit d'annuler vos vacances si vous ne payez pas votre solde final. Aucune compensation ne sera accordée.

4.4 Les détails d'une carte de crédit en cours de validité seront pris avant votre séjour ou à votre arrivée dans la station comme garantie contre les dommages, la perte, la casse et les frais de nettoyage supplémentaires, comme indiqué plus précisément à la section 9. Ces informations seront conservées pendant toute la durée de votre séjour et en acceptant ces conditions générales, vous autorisez PureChalets à débiter cette carte en cas de dommages, de pertes, de casse ou de frais de nettoyage supplémentaires. Avant de prélever une caution sur votre carte de crédit, nous discuterons avec vous de tout dégât.

4.5 PureChalets s'efforcera de traiter toute anomalie pendant votre séjour. Dans le cas où des dommages à l'une de nos propriétés ne sont pas portés à notre attention pendant cette période, et sont constatés après votre départ, nous vous contacterons dans les 7 jours suivant votre départ pour confirmer les frais supplémentaires à traiter. Les frais éventuels seront portés à votre carte dans les 14 jours suivant la date de votre départ.

## **5.0 ANNULATION**

5.1 En raison de circonstances indépendantes de la volonté de PureChalets, il peut être nécessaire de modifier une réservation confirmée ou de l'annuler complètement. PureChalets fera tout son possible pour éviter que cela ne se produise, cependant, si cela est inévitable, PureChalets contactera le chef de groupe aussi tôt que possible. Dans ce cas, PureChalets s'efforcera de prendre d'autres dispositions pour l'hébergement (à hauteur de la même valeur) si disponible, d'offrir un séjour alternatif avec PureChalets à hauteur de la même valeur ou d'offrir un remboursement complet de toute somme payée en relation avec la réservation d'une propriété en formule indépendante. Aucune autre compensation ne sera offerte.

5.2 Nous ne pouvons pas accepter de responsabilité ni verser d'indemnité lorsque l'exécution de nos obligations contractuelles est empêchée ou affectée par des événements constituant un cas de force majeure - c'est-à-dire actes ou menaces de guerre, troubles politiques, activités terroristes, conditions météorologiques défavorables, nuages de cendres volcaniques, grèves, catastrophes naturelles, épidémies, émeutes, troubles civils, conflits du travail, activités terroristes, catastrophes naturelles ou techniques, guerre nucléaire ou tout autre événement similaire échappant à notre contrôle ("Force majeure").

5.3 Vous, ou tout membre de votre groupe, pouvez annuler vos vacances à tout moment, à condition que le chef de groupe fasse l'annulation par écrit ou par courrier électronique. Des frais seront prélevés conformément aux frais d'annulation, comme indiqué au point 5.6.

5.4 PureChalets n'est pas tenu responsable de la non-livraison ou de la non-réception d'une telle annulation écrite.

5.5 Votre acompte est **NON REMBOURABLE** et sera conservé pour couvrir les frais administratifs et frais d'annulation.

5.6 Les frais d'annulation seront prélevés comme suit :

Notification de l'annulation 6 à 8 semaines avant la date d'arrivée - Vous serez tenu de payer 50 % du montant total dû pour votre séjour.

Notification d'annulation 4 à 6 semaines avant la date d'arrivée – Vous serez tenu de payer 75 % du montant total de votre séjour.

Annulation moins de 4 semaines avant la date d'arrivée - Vous serez tenu de payer 100 % du montant total de votre séjour.

5.6 La non-réception du solde du coût du séjour ne sera pas considérée comme une notification d'annulation. Les clients restent redevables des frais d'annulation indiqués ci-dessus s'ils annulent leur séjour par la suite.

## **6.0 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

6.1 PureChalets n'accepte aucune responsabilité, quelle qu'en soit la cause ou la manière, et ne verse aucune compensation pour :-

a) Tout événement de Force Majeure.

i) Les conditions météorologiques ou de circulation défavorables, les avalanches, les coulées de boue, les glissements de terrain et les conditions d'enneigement et l'effet que ces éléments peuvent avoir sur l'organisation du voyage, l'hébergement et les activités.

ii) les restrictions imposées par les autorités de la station, les remontées mécaniques, les écoles de ski ou les prestataires de location de ski.

iii) Les préparatifs de voyage effectués par le groupe ou en son nom.

b) En cas de décès ou de blessure corporelle sur votre propre personne ou sur une personne voyageant avec nous dans le cadre de votre réservation, nous n'acceptons aucune responsabilité si ce décès ou cette blessure corporelle n'est pas dû à une faute de notre part ou de nos fournisseurs. En particulier, nous n'acceptons pas de responsabilité si le décès ou les blessures sont causés sans faute de notre part ou de nos fournisseurs ou sont dus à des circonstances que nous ne pouvions pas raisonnablement prévoir ou que nous n'avons pas pu éviter. Vous êtes tenu entièrement responsable de la surveillance des enfants qui se trouvent dans le groupe occupant l'hébergement fourni par PureChalets.

6.2 Ces limitations n'ont pas pour but d'exclure tout droit légal dont le groupe et/ou le visiteur pourrait disposer.

6.3 Les présentes conditions générales et toute obligation non contractuelle qui en découle ou qui y est liée sont régies par le droit anglais.

a) Les tribunaux d'Angleterre ont la compétence exclusive pour régler tout litige découlant des présentes conditions générales ou en rapport avec celles-ci (y compris un litige relatif à l'existence, la validité, la résiliation des présentes conditions générales et toute obligation non contractuelle découlant des présentes conditions générales ou de la négociation du contrat prévu par les présentes conditions générales ou en rapport avec celles-ci).

6.4 Une personne qui n'est pas partie au présent accord n'a pas le droit, en vertu du Contrat (Rights of Third Parties) Act 1999, de faire appliquer une clause quelconque du présent accord, à condition que cela n'affecte pas un droit ou un recours du tiers existant ou étant disponible en dehors de cet Act.

## **7.0 - HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

7.1 Le jour de votre arrivée, vous pouvez accéder à la propriété de votre choix à partir de 17 heures. Des efforts seront faits pour éventuellement permettre un accès anticipé ; toutefois, cela doit être discuté avec PureChalets avant l'arrivée. PureChalets ne peut pas garantir que la propriété sera prête avant 17 heures. Si vous arrivez tard dans la nuit, vous serez informé du code d'une boîte à clés pour accéder aux clés de la propriété. Vous recevrez une visite le lendemain matin, soit de notre part, soit de la part d'un responsable propriété.

7.2 Pour le départ, la propriété doit être libérée avant 10 heures du matin. Nous pouvons vous proposer de stocker vos bagages si nécessaire à l'arrivée ou au départ. Nous n'autorisons les départs tardifs que dans des circonstances particulières et cela doit être discuté avec PureChalets au moment de la réservation et ne peut être garanti.

## **8.0 RESPONSABILITÉS et COMPORTEMENT**

8.1 Tous les clients doivent agir et se comporter de manière à ne pas affecter ou gêner les autres clients et résidents locaux, ou avoir un effet négatif sur la réputation de PureChalets. Les bruits excessifs à l'intérieur ou dans l'enceinte de la propriété après 22 heures relèvent également de cette section et ne seront pas tolérés. PureChalets se réserve le droit de refuser d'héberger plus longtemps les locataires en violation de cette section et les obligations contractuelles seront immédiatement résiliées. Aucune indemnité ne sera due.

8.2 Toute perte ou tout dommage, quelle qu'en soit la cause ou la manière, causé par le chef de groupe ou les membres du groupe, aux véhicules, aux biens, aux terrains et aux dépendances appartenant à PureChalets ou gérés par l'entreprise, doit être intégralement payé. Cette somme est payable par le chef de groupe, au nom du groupe, quelle que soit la personne responsable. Le paiement devra être fait à PureChalets à l'aide des données de paiement par carte de crédit fournies au moment de la réservation avant le départ des clients, comme indiqué au point 4.4.

8.3 Tout client ne sécurisant pas correctement les sorties ou les fenêtres de la propriété en formule indépendante, sera tenu responsable de tout bien appartenant à PureChalets volé à la suite de cette négligence. PureChalets ne sera pas tenu pour responsable des vols ou pertes de biens personnels dans nos locaux / véhicules.

## **9.0 DOMMAGES, NETTOYAGE SUPPLEMENTAIRE ET CASSE**

9.1 Comme mentionné dans la section 4.4, les détails d'une carte de crédit en cours de validité seront pris à l'arrivée dans toute propriété de PureChalets en formule indépendante comme garantie contre les dommages, la perte, la casse ou les frais de nettoyage supplémentaires dans la propriété. Vous devez nous informer ou informer l'un de nos responsables propriété de tout dommage fait à la propriété dès que possible.

9.2 Des frais de nettoyage supplémentaires seront prélevés comme suit :

PureChalets se réserve le droit de facturer jusqu'à 120 livres sterling pour le nettoyage supplémentaire si les conditions suivantes n'ont pas été respectées avant le départ d'une propriété :

Tous les déchets et le recyclage débarrassés ;

Placards et réfrigérateurs vidés de toute nourriture ;

Mise en marche ou vidange du lave-vaisselle ; linge de lit retiré ;

Les serviettes sales doivent être laissées dans une salle de bain ;

9.3 NE PAS utiliser de chiffons ou de produits de nettoyage abrasifs dans les propriétés en formule indépendante. Tout dommage causé à des surfaces polies, en bois ou en métal sera facturé.

9.4 NE PAS faire sécher les vêtements sombres ou de couleur sur les radiateurs, les cheminées ou les porte-serviettes chauffants. Tout dommage causé sera facturé.

9.5 NE PAS LAYER de chaussures, de baskets ou de vêtements inappropriés dans les machines à laver, et veiller à ce que toutes les poches soient vides. Vous êtes tenu de payer les réparations, les pièces de rechange ou le remplacement complet par un produit identique des machines à laver et des sèche-linges.

9.6 Toutes les clés des propriétés en formule indépendante sont des clés de sécurité. Si vous perdez une clé de votre établissement, vous devrez payer 250 euros pour la remplacer. Ce montant sera débité immédiatement au moyen de la carte de crédit/débit fournie au début de votre séjour.

## **10.0 JACUZZIS**

10.1 PureChalets prend très au sérieux l'entretien, la propreté et la maintenance des spas. Chaque semaine, avant l'arrivée des clients, les jacuzzis sont nettoyés et entretenus.

10.2 Les clients utilisent les spas à leurs propres risques et une attention particulière doit être apportée à tout moment, en particulier lors de l'entrée et de la sortie du spa. Une attention particulière doit être apportée en cas de froid et de verglas, car les zones entourant les jacuzzis ne peuvent pas être salées pour enlever la glace.

10.3 Les enfants de moins de 12 ans doivent être surveillés par un adulte à tout moment pour éviter le risque de noyade et/ou de surchauffe.

10.4 PureChalets se réserve le droit de fermer les spas pour des raisons liées, mais non limitées à, des dommages, un déséquilibre chimique, une panne, du vandalisme ou des conditions

dangereuses. Un préavis n'est pas nécessaire et dans de tels cas, aucune compensation ne sera due aux clients.

10.5 Nous déclinons toute responsabilité pour les pertes ou dommages, y compris les blessures ou la mort, causés ou subis par une utilisation incorrecte, inappropriée ou malavisée du spa. Il est interdit d'utiliser le spa sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

### **11.0 POÊLES ET CHEMINÉES**

11.1 Il convient d'être prudent lors de l'utilisation des poêles et des cheminées. Les flammes nues, les foyers et les cheminées sont chauds et peuvent causer de graves dommages aux biens, aux effets personnels et aux personnes. Les cheminées ne doivent jamais être surchargées de bois, brûler de manière incontrôlée et ne doivent jamais être laissées sans surveillance. Les vêtements ou autres objets ne doivent jamais être séchés devant ou sur eux.

11.2 PureChalets n'accepte aucune responsabilité pour les dommages causés aux locataires, aux vêtements des locataires ou à d'autres biens appartenant aux locataires suite à l'utilisation d'un poêle ou d'une cheminée. Si un client endommage les biens appartenant à PureChalets en utilisant un poêle ou une cheminée, il sera facturé en conséquence.

### **12.0 VOLS ET PERTES**

12.1 Tout client qui ne sécurise pas correctement les sorties ou les fenêtres de la propriété en formule indépendante sera tenu responsable de tout bien appartenant à PureChalets volé suite à cette négligence. PureChalets ne sera pas tenu responsable des vols ou pertes de biens personnels dans nos locaux/véhicules. Bien que PureChalets s'efforce d'assurer la sécurité des biens personnels de ses clients, PureChalets ne peut pas la garantir.

12.2 Il appartient au chef de groupe de s'assurer que chaque membre du groupe est responsable de la sécurité de tous ses biens personnels, documents et équipements. Aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par PureChalets en ce qui concerne ces articles, car il est une condition de votre réservation (et donc raisonnablement présumé par PureChalets) que tous les invités aient souscrit une assurance appropriée pour couvrir ces pertes et/ou dommages.

Pour éviter tout doute, veuillez noter que cela s'applique également aux VTT, aux vélos de route, au matériel de ski/snowboard et à tout autre article de "grande valeur" que les clients ont apporté avec eux en vacances.

### **13.0 ENFANTS**

13.1 Bien que nous nous efforcions de les rendre le plus sûr possible, nos propriétés en formule indépendante ne sont pas totalement sécurisées pour les enfants. PureChalets ne sera pas tenu responsable des accidents qui pourraient survenir dans les propriétés, il est de la responsabilité des parents de veiller à ce que leurs enfants soient surveillés à tout instant. Une attention particulière



doit être apportée aux spas, aux cheminées et aux escaliers, car il n'y a pas de garde-feu ni de barrières d'escalier.

13.2 PureChalets peut fournir des chaises hautes, des lits-bébé et des sièges-auto pour les bébés et les enfants en bas âge. Toutefois, PureChalets décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure résultant de l'utilisation de ces articles. Les parents assument l'entière responsabilité de la sécurité et du bien-être de leurs enfants à tout moment. PureChalets fournira le drap de protection pour les lits-bébé, mais pas d'autre literie pour bébé.

#### **14.0 RESPONSABLE PROPRIETE DES BIENS EN GESTION PRIVEE**

14.1 Certains de nos chalets ne sont pas directement gérés par nous, mais par des responsables propriété tiers. Ces chalets sont le Chalet Harmonie, le Chalet Frahans et le Chalet Eridan E2. Les responsables propriétés sont employés par les propriétaires des chalets, pour gérer les services en station. Les coordonnées du chef de groupe seront transmises au responsable propriété de la station afin de finaliser les informations relatives à l'arrivée. Les responsables propriété contacteront le chef de groupe la semaine précédant vos vacances et confirmeront votre heure d'arrivée prévue. Ils vous accueilleront ensuite directement à la propriété.

14.2 Les responsables propriété vous enregistreront à l'arrivée et au départ et assureront l'entretien des spas pendant votre séjour.

14.3 Si vous avez des questions concernant la propriété pendant votre séjour, votre premier point de contact est le responsable propriété.

14.4 Il est de la responsabilité du chef de groupe d'informer le responsable propriété dans les 24 heures suivant votre arrivée de tout dommage constaté dans le logement. Tout dommage non signalé sera considéré comme ayant été causé par votre groupe.

14.5 PureChalets ne sera pas tenu responsable des services fournis en station par le responsable propriété.

#### **15.0 TABAC & SUBSTANCES ILLICITES**

15.1 Pour des raisons de santé et de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les véhicules ou dans les propriétés PureChalets en formule indépendante. Si les clients souhaitent fumer, ils doivent le faire en dehors de ces zones ou dans les espaces fumeurs prévus à cet effet.

15.2 Il ne sera pas toléré de fumer ou de consommer des substances illégales dans ou autour des propriétés PureChalets. Tout locataire impliqué dans de telles activités sera prié de quitter la propriété. PureChalets se réserve le droit de refuser de les héberger plus longtemps et les obligations contractuelles seront immédiatement résiliées. Aucune compensation ne sera due.

## **16.0 - PLAINTES**

17.1 Dans le cas peu probable où vous auriez une plainte à formuler concernant un aspect de vos vacances, vous devez immédiatement en informer le personnel de PureChalets ou votre responsable propriété afin que nous puissions, si possible, remédier au problème.

17.2 Toute plainte faite AU DÉPART ou APRÈS LE DÉPART ne sera pas prise en compte. Les plaintes ne peuvent être acceptées pour les transferts aéroport, les conditions d'enneigement, les gardes-d'enfants, les conditions météorologiques, les cours de ski, la location de matériel, les fermetures de remontées mécaniques et les services offerts par des fournisseurs tiers, ou tout ce qui est hors du contrôle direct de PureChalets.

## **18.0 - PRESTATAIRES TIERS / ACTIVITÉS**

18.1 PureChalets peut vous aider à trouver et à réserver un grand nombre de services supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin pendant vos vacances. Ces services sont soumis aux conditions générales des différentes sociétés tierces.

18.2 Notre aide pour organiser et/ou recommander des prestataires tiers ne constitue pas une obligation et PureChalets ne prend aucune responsabilité pour les services des tiers. Tout grief concernant un service tiers doit être entretenu directement avec le prestataire.

## **18.0 TRANSFERTS AÉROPORT**

18.1 Les transferts aéroport ne sont pas inclus dans le prix de vos séjours en formule indépendante avec PureChalets, mais peuvent être réservés moyennant un coût supplémentaire. Les transferts seront effectués par Purechalets ou par un partenaire de transfert pleinement agréé.

18.2 En cas de circonstances imprévues, hors de notre contrôle ou de celui d'une tierce partie, telles que des retards de vol, des annulations, des pertes de bagages, des conditions météorologiques et routières défavorables, vous pouvez être amené à attendre dans la zone des arrivées de l'aéroport avant d'être pris en charge. Si cela se produit, vous en serez informé immédiatement à votre arrivée et serez tenu au courant de la situation par un représentant désigné pour le transfert, le cas échéant.

18.3 Les passagers seront récupérés dans la station entre 3 et 4 heures avant l'heure de départ de leur vol. Purechalets ou nos partenaires ont toujours pour objectif d'amener les passagers à l'aéroport au moins 2 heures avant le départ du vol.

18.4 Les heures de départ de Samoëns en direction de Genève vous seront communiquées la veille de votre départ. Nous vous donnerons suffisamment de temps pour que vous arriviez à l'heure pour votre vol de retour.

## **19.0 PASSEPORT ET VISA**

19.1 Il est de votre responsabilité d'être en possession d'un passeport valide et/ou de tout visa nécessaire. Si vous n'avez pas de passeport britannique ou communautaire, veuillez vérifier les exigences en matière de visa pour les pays que vous visiterez. N'oubliez pas que la plupart des vols sont à destination de Genève en Suisse.

## **20.0 ASSURANCE**

20.1 Le ski, le snowboard ainsi que les activités estivales en montagne peuvent être considérées comme activités dangereuses, tant sur les pistes que hors-piste. PureChalets s'efforcera de rendre votre voyage aussi sûr que possible, mais tous les risques, dangers et aléas ne peuvent être anticipés ou évités. C'est pourquoi vous DEVEZ être assuré avant de participer à un séjour avec PureChalets.

20.2 Il appartient au chef de groupe de s'assurer que chaque membre du groupe dispose de tous les documents d'assurance médicale et d'assurance voyage nécessaires pour être couvert, ainsi que ses biens et ses effets personnels, avant le début du voyage.

## **21.0 ANIMAUX DE COMPAGNIE**

21.1 Les animaux ne sont acceptés dans aucune propriété PureChalets.

## **22.0 CONDITIONS DU CONTRAT**

22.1 Toutes les descriptions figurant sur le site web PureChalets sont données de bonne foi et sont considérées comme correctes. Cela vaut pour tous les éléments, y compris les prix des activités et les informations.

22.2 Afin d'éviter tout doute en cas de conflit entre les informations du site web PureChalets et les conditions générales, les dispositions des conditions générales prévalent.

22.3 Le contrat et l'accord sont établis conformément aux présentes Conditions Générales.